

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 97 (1961)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

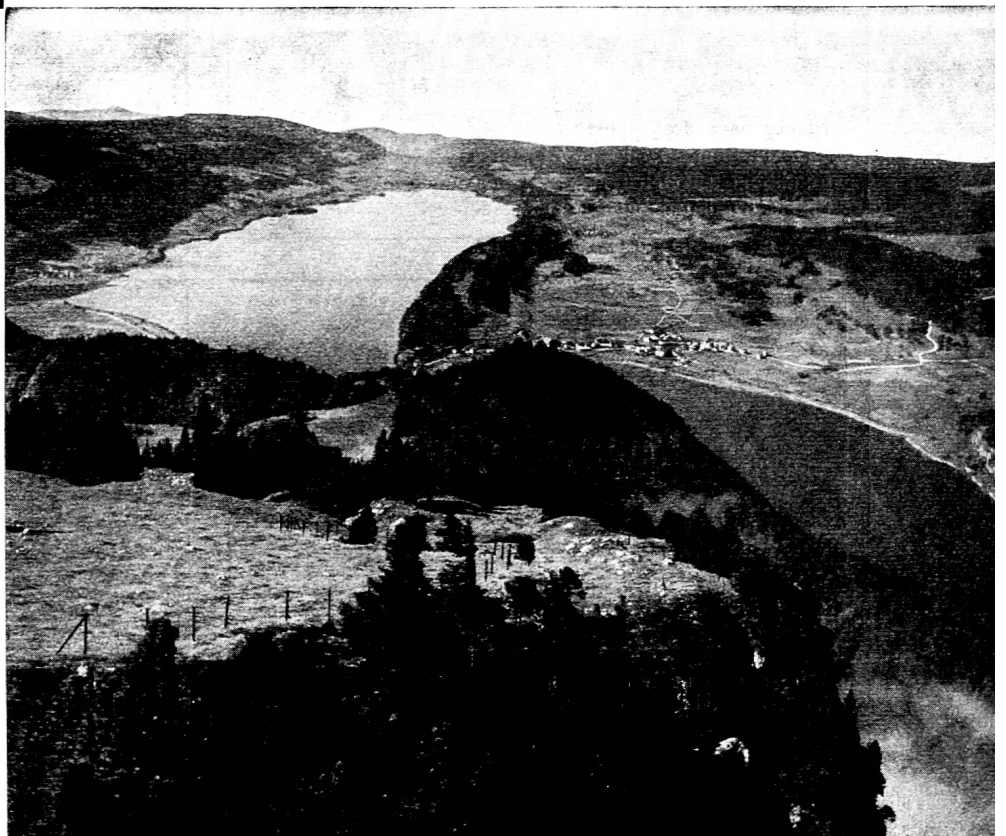
ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9 ; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Vallée de Joux et ses lacs charmants.

Plus on avance vers le nord,
plus le Jura tend à se départager,
en même temps qu'il s'étale,
faisant de sa chaîne d'abord
unique plusieurs chaînons entre
lesquels s'ouvrent des vallées
ou de simples « combes » (comme
on dit dans le pays) qui sont
parcourues par un cours d'eau
ou habitées par de petits lacs...

C. F. Ramuz
(La Suisse romande)



POUR GRANDS ET PETITS
un

choix étonnant de courses

par les Chemins de fer veveysans

Vevey - Châtel-St-Denis

Vevey - Blonay - Chamby

Vevey - Les Pléiades (1400 m.)

Demandez le dépliant avec carte
et 8 projets de courses

Télesiège Schönried-Horneggli

a

repris

l'exploitation

Station de départ :

MOB gare Schönried, 1231 m
Panorama splendide
Magnifiques promenades
faciles.

Arrivée Horneggli, 1800 m
Restaurant renommé.

Prix spéciaux pour sociétés
et écoles.

Renseignements : Tél. (030) 9 44 30



Anzeindaz

Refuge
Giacominì

Etablissement confortable — Dortoirs séparés — Prix modérés
Transport officiel jeep BARBOLEUSAZ - SOLALEX - ANZEINDAZ
Tél. (025) 5 33 50 — Au centre de la réserve fédérale de chasse
Rodolphe Giacominì, guide.

Tramways Lausannois

Le printemps - L'été - L'automne - L'hiver
LIGNES DU JORAT

Les lignes du JORAT facilitent aux promeneurs,
aux pêcheurs et aux amateurs de champignons
l'accès des ruisseaux et des magnifiques forêts.
De nombreuses facilités de transport sont accordées
aux voyageurs.

Billet du dimanche Billet de promenade
Billet de sports

Renseignements auprès de la direction TL, av. de
Morges 60, Lausanne, tél. 23 84 41, et aux stations
du TUNNEL et SAINT-FRANÇOIS.

CHEMIN DE FER

Lausanne - Echallens - Bercher



Nombreuses promenades
dans la riante campagne vaudoise
Conditions spéciales pour voyages en groupe
Billets du dimanche toute l'année

Voyages organisés

à l'étranger

Courses scolaires



Autocars C J

Tramelan. Tél. (032) 9 37 83



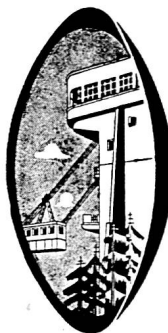
But

pour

vos courses

d'école

Hôtel de Tête de Ran — 1325 m.
Jura neuchâtelois. Tél. (038) 7 12 33



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 Genève-Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève-Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 24 Pas de l'Echelle.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

VAUD

Aux correspondants vaudois du bulletin

Le bulletinier rappelle à ses correspondants que leurs papiers doivent lui parvenir pour le **vendredi soir au plus tard**, afin de paraître dans l'« Educateur » de la semaine suivante.

Adresse : G. Ehinger, Village 47 (et non Viaduc), Lausanne.

Section d'Oron

Le comité de cette section a été renouvelé, en date du 26 mai, de la manière suivante :

Président : M. R. Martinet, à Corcelles-le-Jorat.

Secrétaire : Mlle M. Buttex, à Corcelles-le-Jorat.

Caissier : M. J. Porchet, à Mézières.

Section de Lausanne

Séance de cinéma : lundi 12 juin, à 17 heures, Aula du Collège de Béthusy : « Quand nous étions petits enfants », film de Henri Brandt.

Le réalisateur présentera lui-même son œuvre ; ne manquez pas cette occasion.

SVSM - Collectivité SPV

Les sociétaires qui désirent recevoir le Bulletin annuel qui contient les comptes de l'année 1960 sont priés d'en faire la demande à la SVSM, administration centrale, Lausanne, case gare.

Concours « Nos Loisirs »

L'exposition des travaux présentés au concours « Nos Loisirs » sera ouverte du 10 au 17 juin, de 14 à 18 heures et de 20 à 21 heures, dans les locaux du Lyceum Club, 29 rue de Bourg, à Lausanne. Entrée libre.

Ville Semaine pédagogique internationale**Stage au Monte Generoso (Tessin)**

du 17 au 23 juillet 1961

La Semaine pédagogique internationale, qui depuis quelques années a eu lieu au Village Pestalozzi, à Trogen, sous la direction du Dr Willy Vogt, rédacteur de la « Schweizerische Lehrerzeitung », sera organisée cette année au Tessin, à l'« Alberghi Monte Generoso » (altitude 1 704 mètres).

Thème du stage : « Pour une éducation à la mesure de notre temps ».

Etude en trois phases :

a) **Les problèmes de l'éducation dans des pays aux conditions de vie différentes des nôtres.**

(Conférences et discussions avec la participation de personnalités provenant d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est. Ceux-ci exposeront les problèmes de l'éducation, tels qu'il se posent hors de la civilisation occidentale, permettant ainsi aux participants de prendre mieux conscience de leurs propres problèmes.

b) **L'éducation face aux besoins du monde économique et technique.**

(Conférences et discussions avec la participation de représentants du monde économique et industriel, sur les exigences du monde technique à l'égard de l'école.)

c) **Position des éducateurs dans le monde moderne.**

(Conférences et discussions avec la participation

d'éducateurs de diverses tendances qui exposeront comment ils envisagent l'adaptation de l'école aux besoins du monde moderne.)

La VIIIe Semaine pédagogique internationale est organisée par Fraternité Mondiale, sous les auspices de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, et en collaboration avec les associations professionnelles du corps enseignant suisse.

Directeur du stage : Georges Panchaud, professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Les collègues qui s'intéressent à ce stage sont priés de s'adresser au plus tôt au président SPV, M. G. Pittet, **Saint-Prex**. Le CC.

Croix-rouge jeunesse SPV**Vacances en France pour collègues**

Le conseiller culturel de l'Ambassade de France offre à trois jeunes collègues (25 ans maximum) de Suisse romande la possibilité de passer gratuitement dix jours dans un camp pour la jeunesse et les sports, en Dordogne, du 1er au 10 juillet.

S'inscrire au plus vite : Croix-Rouge Jeunesse-SPV, Begnins, tél. 9 14 75.

Cours de natation**et de sauvetage nautique**

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique (AVMG) organise, le mercredi après-midi 14 juin, un cours de sauvetage nautique pour les membres du corps enseignant. Rendez-vous devant la piscine de Montchoisi, à 14 h. 15. Invitation cordiale à tous.

Rappel : pour le cours de natation des 14 et 21 juin, rassemblement à 16 heures devant la piscine.

Remboursement de la moitié des frais de voyage aux membres AVMG. Inscription obligatoire, en s'annonçant deux jours avant l'ouverture du cours au directeur, M. B. Buffat, chemin du Liseron, **Pully**, tél. 28 72 39. Assurance facultative : prime, 2 fr. 80 par après-midi.

Pour le comité AVMG :

R. Yersin.



marche

avec

le progrès

Centres suisses de culture groupe romand

18e Semaine romande à Crêt-Bérard, près Puidoux-Chexbres

10 au 16 juillet 1961

Le groupe romand vous propose de passer une semaine de vie en commun, d'amitié, de gaieté dans cette maison accueillante, actuellement bien connue.

Les personnes qui ne pourraient participer à la semaine entière sont invitées à se joindre à nous pour un ou plusieurs jours.

Que personne ne renonce à la Semaine romande pour des raisons matérielles; le Fonds Lambelet-Wiget permet des arrangements.

Coût de la semaine: 95 francs (prix de l'excursion non compris).

Coût d'une journée: 14 francs (chambre et pension).

Logement: à disposition, 20 chambres à un lit et 4 chambres à deux lits.

Apporter: linge de toilette, savon, training et éventuellement vieille couverture pour la gymnastique.

Départ de Lausanne: lundi 10 juillet, à 8 h. 48. Rendez-vous à 8 h. 30, quai I, côté Buffet. Pas de billet collectif.

Programme

Lundi 10: matin, installation. Prise de contact. Mme Eliane Favez, institutrice, Clarens: « Introduction aux séances de gymnastique respiratoire.

14 h. 30, Fritz Wartenweiler, éducateur-animateur, Frauenfeld: « Algérie-Magreb: « Quelques portraits d'hommes. »

20 heures, on fait connaissance.

Mardi 11: 9 h. 30, M. Henri Rieben, professeur, Lausanne: « La Suisse dans l'intégration européenne ».

14 h. 30, Promenade au lac de Bret.

Mercredi 12: Excursion en Valais: Saillon, Saint-Pierre-de-Clages, Sion, Montana, Sierre et retour (en autocar).

Jeudi 13: 9 h. 30, M. Philippe Muller, professeur, Neuchâtel: « La philosophie devant les temps modernes ».

14 h. 30, suite de la conférence de M. Muller.

Vendredi 14: 9 h. 30, Propositions individuelles. Discussion.

14 h. 30, Mme Aimée Graber, juge, Lausanne: « L'optique de la femme juge ».

Samedi 15: 9 h. 30, Danses populaires.

14 h. 30, M. Charles Apothéoz, directeur du Théâtre de Lausanne: « Culture et Théâtre ».

Dimanche 16: Matinée libre.

14 h. 30, M. Paul Glardon, pasteur, Lausanne: « Cinéma et Culture ».

Chaque jour: 6 h. 45, gymnastique respiratoire méthode Clara Wolf, par Mme E. Favez.

7 h. 40, méditation par Fritz Wartenweiler.

Renseignements et inscriptions auprès de Mlle Charlotte Cottier, chemin du Levant 6, Lausanne.

Postes au concours

Begnins: institutrice semi-enfantine. Entrée en fonctions: 1er septembre 1961.

Saubraz: maîtresse de travaux à l'aiguille.

Fontaines: maîtresse de travaux à l'aiguille. Ne se présenter que sur convocation.

Lutry: maîtresse de travaux à l'aiguille (12 heures) pour Savuit, Corsy et Escherin.

† Albert Favre

Ils sont de plus en plus rares, à l'heure actuelle, les maîtres qui font toute leur carrière dans le même village. Ils marquent de leur empreinte deux générations. Ils connaissent chaque famille. Dans la même classe que leurs parents, les enfants bénéficient des leçons et des exemples du même maître qui est, et reste le Régent: celui à qui on va volontiers demander un conseil ou confier ses difficultés et ses soucis...

Essertines-sur-Yverdon eut ce privilège de garder son instituteur, M. Albert Favre, de 1910 à 1945. Maître dévoué, aimant sa tâche, ses élèves, M. Favre donna le meilleur de lui-même à ce village qui était devenu le sien. L'an passé encore, il avait connu l'émotion de se retrouver, pour un remplacement, dans la classe qui avait été la sienne 15 ans auparavant.

Sa grande jovialité le faisait apprécier et aimer de chacun. Dans le district, avec les Peitrequin, Blanc, Gessenay, Gailloud, Dupuis, etc., il formait ce qu'on nommait la « belle équipe »: bloc solide qui assurait à la section SPV une stabilité qu'on pourrait envier aujourd'hui.

M. Favre repose maintenant dans le petit cimetière du village qu'il a si bien servi.

Bureau d'études graphologiques

Sablons 57, Neuchâtel - Tél. (038) 5 49 95

Caractère - Intelligence - Aptitudes - Tempérament
révélés par l'analyse de l'écriture

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

Mutuelle
Vaudoise
Accidents



Vaudoise Vie

assurances vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

GENÈVE

GENÈVE

UIG — Assemblée plénière du 17 mai 1961

Ouverte par le président Journet, cette séance importante se déroula en présence de 150 collègues environ. Après la lecture du PV et son approbation, l'assemblée, sur proposition du comité mixte et à l'appui de l'art. 4 des statuts, éleva à la dignité de membre d'honneur notre collègue Ed. Gaudin pour les services signalés qu'il a rendus à l'UIG. Applaudissements nourris et mérités. Gaudin, qui ne s'attendait pas à cette nouvelle distinction, en eut le souffle coupé et se borna à remercier ses collègues, sans les commentaires habituels.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ

1. **Centre d'information.** — Gallay se lève et annonce ce qui suit : *L'Histoire de 7e* est en vente au prix de 12 francs. Ce travail de Rudin, illustré par Cornioley, suite de *L'Histoire de 6e*, des mêmes auteurs, est appelé à rendre de grands services à tous les collègues qui se le procureront et que nous souhaitons nombreux.

Le prochain travail, déjà en chantier, traitera de la *conjugaison*, exercices systématiques dus à Mingard et Girard.

Une nouvelle commande de 4000 Cellux — formats A5 et A6 — permettra de satisfaire la nouvelle demande. Il reste des cartons de mêmes formats à 3 fr., respectivement 1 fr. 50 le cent.

Le centre de Vernier se mettra en veilleuse jusqu'en septembre.

2. **Permutation du cours de répétition de juin.** — Alors que les affiches militaires étaient posées depuis plusieurs semaines, le 2 février 1961 certains de nos jeunes collègues recevaient une note de M. A. Borel les avertissant qu'ils feraient leur service un peu plus tard (du 26 juin au 15 juillet), pour éviter que la fin de l'année scolaire ne fût désorganisée. Soit !

L'UIG, n'admettant pas la procédure suivie, c'est-à-dire que *notre employeur ait demandé la permutation sans avoir préalablement consulté les intéressés ni requis leur assentiment*, réclama en vain une convocation des collègues qui, à titre privé, intervinrent également auprès de M. Borel, puis du Conseil d'Etat, sans plus de succès. C'est alors que le Département militaire genevois, tronquant le fameux art. 18 de l'Ordonnance sur l'accomplissement du service d'instruction, par lettre individuelle à nos collègues, les mettait en demeure de s'incliner. Ce que voyant, ils portèrent l'affaire au Département militaire fédéral. Ce dernier, n'admettant pas l'interprétation du DM genevois, leur donnait ainsi raison. Moralité : La raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure.

L'UIG est doublement satisfaite, car son intervention sur le fond de l'affaire a, d'une part, été utile à quelques-uns de ses membres qui ont su, de leur côté, se battre courageusement jusqu'au bout ; d'autre part, empêché de se créer un fâcheux précédent. Comme tout est bien qui finit bien, le DIP n'aura pas besoin de fermer des classes, la justice n'aura pas perdu la face... et le major R. pourra dormir la conscience tranquille... grâce à nous !

RAPPORTS SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS UIG

1. **Commission des classes d'orientation.** — Soldini, qui la préside, nous met au courant de la situation.

En vue de la réforme projetée de l'ESI, le DIP avait décidé d'ouvrir des classes à l'essai, soit quatre de garçons et quatre de filles, en septembre 1961. A la séance du 11 avril, M. Borel déclarait que l'expérience ne serait tentée qu'avec les filles, celle des garçons étant remise à 1962 pour certaines raisons : manque de locaux, interventions de parents d'écoliers devant entrer au collège classique et du directeur de ce dernier ; temps trop limité pour mettre sur pied un programme adéquat. Bien que la commission du DIP, présidée par M. R. Jaquet, sous-directeur du collège (pourquoi M. Jaquet ?), ait mis les bouchées doubles, elle apprit tout soudain, par voie détournée, que l'essai des filles était à son tour renvoyé d'une année et se fera avec celui des garçons, donc en septembre 1962. Nous comprenons de moins en moins l'attitude ambiguë de M. A. Borel à l'égard de ses subordonnés.

2. **Commission de la revalorisation morale.** — Présidée par J. Eigenmann, au cours de quatre séances, elle s'est occupée des points suivants :

— Attitude des instituteurs eux-mêmes dans le cadre de la profession.

— Action de l'UIG auprès des parents (réunions) et de l'économie (visites d'entreprises).

— Application des dispositions légales concernant les mineurs (travail après la classe, entrée en apprentissage, exigences à l'entrée dans la profession).

— Défense du corps enseignant par l'autorité scolaire. Liberté et protection légale de l'instituteur. Rôle des inspecteurs.

— Loi sur les incompatibilités cantonales.

— Revalorisation de la fonction de maître principal.

3. **Commission des maîtres principaux.** — Soldini, son président, nous rappelle qu'aucune amélioration n'avait été apportée lors des revalorisations de 1956 et 1958 à l'indemnité versée aux maîtres principaux. Dans son rapport du 1er mars, la commission montre tout d'abord l'importance de la fonction et ce qu'on exige de plus en plus des collègues responsables de la bonne marche d'une école, pour prouver la disproportion qui existe actuellement entre l'indemnité de fonction (180 francs par an) et l'indemnité par classe administrée (54 francs). Ces montants donnent, pour un principalat de dix classes, à raison d'une heure d'activité supplémentaire par jour scolaire (220), une rétribution horaire de 3 fr. 30 contre 6 francs pour la surveillance des classes gardiennes et 7 francs pour celle de la retenue du jeudi. D'où les revendications suivantes :

a) augmentation substantielle de l'indemnité de fonction (720 francs) ;

b) adaptation modeste de l'indemnité par classe (72 francs) ;

c) versement aux titulaires administratifs d'une ou deux classes de l'indemnité par classe.

Le principe de cette augmentation est accepté par M. le Directeur de l'EP. Sa couverture financière est à l'étude.

REVALORISATION GÉNÉRALE DES TRAITEMENTS

1. **Rapport de l'UIG du 12 avril 1961.** — Ce mémoire, que nous lit Journet, doit servir de préambule au projet de revalorisation que présentera le DIP au Grand Conseil. Il précise les points relatifs à l'activité sco-

laire et extrascolaire des instituteurs, soit :

— Horaire hebdomadaire imposé : 26 h. 5 (27 h. 15 en 7e), récréations y comprises.

— Rapports avec les parents (art. 21 REP).

— Corrections et préparation (art. 20 IR).

— Rôle administratif et social de l'instituteur (art. 23 IR).

— Création et activité du centre d'information de Vernier (UIG).

— Contacts avec l'économie privée organisés par l'UIG.

Sa conclusion mérite d'être citée in extenso :

« Les instituteurs sont conscients du rôle qui leur est dévolu, cependant, ils regrettent que toute l'activité qu'ils déploient hors des heures de présence à la tête de leur classe soit actuellement sous-estimée. Ils rendent l'autorité scolaire attentive à cet état de fait. Ils espèrent que justice leur sera rendue et que les points mentionnés ci-dessus seront pris en considération. »

Ce mémoire a été accepté par MM. Borel et Jottrand.

2. **Revalorisation proprement dite.** — Selon la lettre de M. le Président du DIP envoyée à notre président le 25 avril, faisant suite à l'entrevue demandée, la revalorisation 1961 pour le personnel enseignant primaire, entrée en vigueur le 1er mai, comporte deux opérations :

Incorporation d'une partie de l'allocation de vie chère actuelle dans le traitement assuré (180 au lieu de 160), auquel s'ajoutera une allocation de vie chère de 3,5 % (de 180 = 6,3 %).

Revalorisation des traitements et indemnités selon les principes suivants :

a) Totalité des améliorations représentant au maximum le 10 % de l'ensemble des traitements et indemnités actuels.

b) Versement du 50 % de l'augmentation en 1961 et du 50 % dès le 1er janvier 1962 ;

c) Nombre, rythme et proportions des augmentations annuelles non modifiés ;

d) Pour les traitements des instituteurs et institutrices, des maîtresses enfantines et des maîtres spéciaux, l'augmentation est de l'ordre du 10 % du traitement initial, des annuités et du traitement final. Pour les maîtres spéciaux, le traitement initial (10 440 francs) serait aligné sur celui des maîtresses enfantines (10.530 francs) ;

e) Pour les indemnités relatives à la direction des classes dites spéciales, des classes de fin de scolarité et l'indemnité de résidence, l'augmentation est aussi de l'ordre de 10 % ;

f) Pour l'indemnité de principalat, le principe d'une revalorisation spéciale de plus de 10 %, posé par notre rapport du 1er avril 1961, est accepté, les compensations rendant possible ce dépassement de 10 % étant à l'étude.

3. **Rappels CIA.** — Aucun en 1961, selon les déclarations de M. Chamay, président de la Caisse, lors de la dernière séance du comité. Des précisions seront demandées au cours de la prochaine séance (14 juin), concernant le financement des 16 millions que coûte la revalorisation à la CIA.

4. **Ecart entre les traitements des maîtres primaires et secondaires.** — En fait, puisque les deux secteurs sont revalorisés dans la même proportion, l'écart serait accru de 10 % si les traitements des maîtres de l'enseignement secondaire inférieur n'étaient révalorisés que de 10 %. Or, leurs traitements seront alignés sur ceux de leurs collègues de l'enseignement secondaire supérieur, qui sont d'accord de faire les frais de l'opération. De sorte que l'écart futur dépassera de plus de 10 % l'écart actuel, ce qui aggravera encore la crise de recrutement de notre corps enseignant primaire. Nos autorités en sont conscientes et le problème des traitements sera revu lorsque la réforme de l'ESI se profilera à l'horizon.

E. F.

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le

Hôtel du Raisin

Maison fondée en 1888
A côté du débarcadère

Restauration soignée - Vins de premier choix

Spécialité : filets de perches

Grande terrasse et salle à manger au quai

Villeneuve

Famille Ch. Ammeter

BUFFET

de la gare CFF Neuchâtel

se recommande

Restaurant Métropole

Neuchâtel

Face à la poste

Restaurant - Tea-room

Ses menus : plats du jour et spécialités

Tél. (038) 5 18 36

R. Bornand-Wilkens

Grand restaurant St-Honoré

NEUCHATEL

Ultra-moderne - Sympathique - Accueillant - Restauration soignée - Cuisine française.

Tél. (038) 5 95 95

W. GIGER

ABC

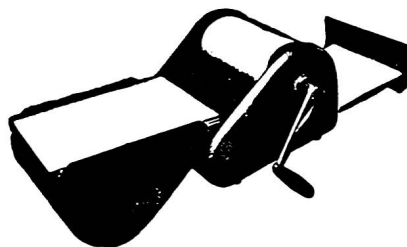
Venez passer une soirée agréable au Cabaret Dancing

NEUCHATEL

Attractions - Nouvelle formule stéréophonique

Whisky à Gogo

Charles Jaquet



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus
vendu. Démonstration
sans engagement d'un
appareil neuf ou
d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02

Pour Fribourg/Neuchâtel/Jura Bernois :

W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Cartel cantonal VPOD

Il était convoqué le 31 mai sous la présidence éclairée de M. Luc de Meuron. Présence de quatre nouveaux délégués, dont notre collègue Mlle Henriette Troesch, institutrice à Buttes.

Il s'agissait essentiellement de nous répartir les interventions au Congrès fédératif de Lugano : Mlle L. Rosselet présentera notre requête concernant la Caisse au décès ; M. G. Cuany la demande de réduction de cotisation pour les retraités ; Mlle R. Schweizer l'importante question de l'égalité des traitements et du salaire social (allocations). Nos vœux relatifs aux traductions des débats au Congrès même et le droit d'intervention des sections non représentées au comité fédératif, seront exaucés sans qu'il soit nécessaire de les soumettre à la discussion.

Le Fonds de retraite donnera lieu à des entrevues avec experts et membres des autorités. Il importe qu'enfin le régime actuel soit abandonné ou subisse pour le moins de sérieuses améliorations. Les Vaudois viennent d'en faire l'expérience très suggestive.

Dans les « divers », intéressant échange de vues sur l'heure de fermeture des magasins. Chacun est d'avis qu'un allègement soit apporté à la situation des employés de ce secteur de notre économie où les loisirs sont insuffisants et mal répartis. Une solution satisfaisante semble très réalisable.

W. G.

Chez les Educateurs espérantistes**Section neuchâteloise**

Le comité central s'est réuni au Restaurant de la Paix, à Neuchâtel, le samedi après-midi 13 mai 1961.

Il a tout d'abord procédé à quelques nominations. Charles Ecabert, professeur au collège latin de Neuchâtel, a été élu président central de l'Association des Educateurs espérantistes de Suisse, tandis que Michel Frésard, instituteur au Prédame recevait la présidence de la section jurassienne et Claude Gacond, à la Sagne, celle de la section neuchâteloise.

Un rapport sur la situation actuelle et sur l'importance de l'espéranto dans l'enseignement scolaire établi par Bruno Graf, président de la Société espéran-

tiste de Suisse et Charles Ecabert a été discuté et adopté. Il sera publié dans l'« Educateur » dans le but de faire connaître à un plus large milieu les raisons d'être de la campagne *l'espéranto à l'école*.

Ce rapport a permis un utile tour d'horizon sur ce qui se fait dans ce domaine dans d'autres pays. Afin

Une occasion à ne pas manquer!

Trois éditeurs parisiens :

BOURRELIER - LAROUSSE - MASSON

organisent une exposition d'ouvrages scolaires et éducatifs à

Neuchâtel

le mercredi **14 juin** et le jeudi **15 juin**
à la salle du Casino de la Rotonde


(Heures d'ouverture : de 9 à 12 heures
et de 14 à 19 heures.)

pendant deux ans ces éditeurs, dans toutes les villes de France, ont exposé leur production avec succès.

Pour la première fois

ils exposeront en Suisse romande

A votre tour, ne manquez pas de venir vous documenter - Remise gratuite de spécimens - Entrée libre.



votre

EPARGNE

2³/₄ ‰

sur Livrets nominatifs au

Crédit Foncier Neuchâtelois

FONDE EN 1863

de recevoir l'appui moral de tous ceux qui sont sensibles à cette question, il a été décidé de mettre sur pied un *Comité de patronage pour l'espéranto à l'école*.

Notre assemblée annuelle aura lieu à La Sagne, les 21 et 22 octobre 1961. Nous avons été invités officiellement par les autorités communales de ce village. Mentionnons qu'au programme de cette manifestation figure pour le samedi soir une soirée de variétés avec la participation du célèbre ventriloque et prestidigitateur espérantiste Hans Herrmann, de Berne. Un discours en français de notre président central fera comprendre à chacun pourquoi nous désirons que l'espéranto figure dans les programmes scolaires, et des

élèves de La Sagne et de Neuchâtel déclameront des poèmes en espéranto. Le dimanche après-midi verra un concert à l'église, où les langues utilisées seront l'espéranto et le latin. Les élèves des deux classes supérieures de La Sagne chanteront une cantate de César Franck tandis que le ténor Robert Kubler interprétera quatre œuvres, dont une de notre président Charles Ecabert. Une exposition sera montée pour cette manifestation. Nul doute que cette rencontre attirera un large public formé non seulement d'espérantistes, mais aussi de collègues et de parents désireux de s'informer sur ce qui se fait grâce à l'espéranto dans les écoles. Retenez donc déjà cette date !

JURA BERNOIS

Au corps enseignant des quatre premières années scolaires

La Direction de l'instruction publique communique :

En automne 1960, les enseignants des quatre premières années ont reçu un questionnaire concernant la réédition de « Notes claires ». 150 réponses sont parvenues à MM. les inspecteurs.

Du rapport établi à ce sujet, il ressort que ce manuel, malgré certaines imperfections, a encore la faveur de nombreux maîtres. Toutefois, il ne sera ni réédité ni remplacé dans un proche avenir, mais, même épuisé, il demeure le moyen d'enseignement obligatoire dans les classes qui le possèdent encore.

Quelques instituteurs ont suggéré l'emploi d'un livre de chant romand. Peut-être que le thème du Congrès SPR qui aura lieu à Bienne en 1962 montrera le chemin d'une collaboration plus efficiente sur le plan des moyens d'enseignement.

En attendant la réalisation de ce vœu, signalons à l'attention des maîtres qui désireraient compléter leur répertoire personnel de chant, les recueils qui ont été particulièrement recommandés dans l'enquête :

Les chansons de Bob et Bobette (Ed. musicales Sam Fox, 46, rue Laffitte, Paris).

Perlimpimpin (Ed. Fœtisch Frères S.A., Lausanne).
350 chansons françaises (Ed. Susse, 13, rue de Grenelle, Paris).

La ronde des chansons (Ed. Fœtisch Frères, Lausanne).
Chantons la Noël, avec acc. de piano (Ed. Fœtisch Frères, Lausanne).

Noël, chantons ici (40 Noëls), Ed. Fœtisch Frères, Lausanne.

Le Livre à chanter (Ed. Henry Lemoine, 17, rue Pigalle, Paris).

« *A roulettes* », « *A la volette* », « *A petits pas* », *Moissons* », « *Vents du nord* », de Francine Cockenpot (Ed. du Seuil, Paris).

UN SOUVENIR INOUBLIABLE !

Offrez à vos élèves une sortie dans le pittoresque Loetschental (Valais), à

F A F L E R A L P (1800 m.)

avec sa riche flore alpine, ses forêts de mélèzes, ses lacs de montagne, ses glaciers étincelants et ses sommets recouverts de neige éternelle. Vous trouverez dans les HOTELS FAFLERALP bonne chère et bon gîte. **Prix spéciaux pour les écoles.** Car postal Gampel-Goppenstein-Blatten. Prospectus et renseignements par H. Gürke, dir. des Hôtels Fafleralp - Tél. (028) 7 51 51.

JURA BERNOIS

Cours de natation et de basket

Ce cours, organisé par M. l'Inspecteur cantonal de gymnastique, aura lieu à Moutier les 16 et 17 juin.

Direction : R. Beuchat et F. Boder.

Début du cours : vendredi, 8 h. 30.

Licenciement : samedi, 17 heures.

Indemnités : deux indemnités de jour de 9 francs, une indemnité de nuit de 6 francs.

Inscriptions : auprès de F. Boder, rue Bubenbergrasse 34, Bienne, jusqu'au **samedi 10 juin**.

Vacances Voyages

Demandez nos brochures

« **Airtour Inclusive-Tour** »

Elles contiennent

une foule de suggestions

Consultez nos agences :

Lausanne, 15, rue de Bourg

Vevey, 10, rue du Simplon

Lavanchy s.a.

Déménagements et transports internationaux

L'hôtel-pension

Lac d'Geschinen

s. Kandersteg O.B. (1600 m. d'altitude) se recommande pour sa bonne cuisine aux prix favorables pour des écoles et sociétés. **Lits, dortoirs.** David Wandfluh-Berger.
Tél. (033) 9 61 19

Restaurant CITY

Maison du Peuple
LA CHAUX-DE-FONDS

A 2 minutes de la gare. Tél. (039) 2 17 85

Restauration soignée Banquets

Salles pour sociétés et courses d'école

PARTIE PÉDAGOGIQUE

Documentation économique :

L'économie de la Suisse centrale

Lucerne et les cantons primitifs d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald semblaient véritablement prédestinés à devenir un centre du commerce et de l'industrie, grâce à leur situation au cœur de la Confédération et à la voie Bâle-Gothard-Milan, qui existe déjà depuis des siècles. Et pourtant, en réalité, l'industrialisation de la Suisse centrale ne s'est faite que lentement et comme avec hésitation. Aujourd'hui encore, c'est l'agriculture et le tourisme qui constituent les véritables piliers de l'économie de la Suisse centrale.

L'importance de l'agriculture ressort surtout du nombre de personnes qu'elle occupe. Alors que dans le canton de Zurich, 32 000 personnes seulement travaillent dans l'agriculture sur les 900 000 que compte la population, il y avait encore un total de 47 627 personnes occupées dans l'agriculture dans les quatre cantons de la Suisse centrale. *Dans cette région, il y a en effet encore 1 habitant sur 9 qui travaille à la production primaire, alors que dans le canton de Zurich la proportion est de 1 sur 28.* Et pourtant, l'effectif de la main-d'œuvre agricole a constamment diminué aussi bien en chiffres absolus que relatifs. Dans le canton de Lucerne, par exemple, la proportion de la population occupée dans l'agriculture était de 48,9 % de la population active en 1888 ; en 1920, cette proportion avait passé à 34,7 % et à 25,1 % en 1950. Il est certain qu'elle s'est encore amenuisée au cours des dix dernières années.

Chacun sait que le tourisme a une grande importance pour Lucerne et ses environs. Pendant les époques de stabilité politique et économique, la Suisse centrale est encore particulièrement favorisée par un fort afflux d'étrangers. Une étude publiée par le Bureau de tourisme de la ville de Lucerne sur l'année 1957, estime les recettes brutes provenant directement et indirectement du tourisme à 105 millions de francs suisses en chiffre rond pour la ville de Lucerne. Ce chiffre, établi à l'aide de diverses statistiques et d'estimations sérieuses, est très remarquable. En s'appuyant sur le nombre des lits à disposition pour les étrangers, on pouvait estimer au triple ou au quintuple le revenu brut de l'ensemble de la Suisse centrale. Le nombre des lits est en effet actuellement de 5100 pour la ville de Lucerne et de 26 500 au total pour les quatre cantons. Mais le revenu brut du tourisme pour la Suisse centrale peut être estimé de 250 à 300 millions de francs suisses si on le calcule d'après les « nuitées » ; en effet, en 1958, le nombre total de celles-ci pour Lucerne a été de 833 937 et de 2 538 072 pour toute la Suisse centrale.

Malgré la situation dominante de l'agriculture et du tourisme, la Suisse centrale a néanmoins vu se développer, petit à petit, une industrie digne d'être mentionnée. Les chiffres de la statistique suisse des fabrications du 18 septembre 1959, publiés récemment (fascicule 4 de « La Vie économique ») donnent les résultats suivants :

(Voir tableau au début de la 2me colonne)

Le fait qu'une industrie digne de ce nom ait pu s'établir en Suisse centrale est dû à l'audace et à l'initiative d'industriels qu'animait le sentiment du progrès.

Nombre de fabriques
et nombre d'ouvriers et d'employés soumis
à la législation sur les fabriques en 1959

Cantons	Fabriques	Ouvriers et employés soumis à la loi sur les fabriques
Lucerne	412	21 382
Uri	35	3 022
Schwytz	194	6 842
Unterwald-le-Haut	41	1 066
Unterwald-le-Bas	45	1 606
Total	727	33 198

Citons ici, à titre d'exemple, trois entreprises industrielles du canton de Lucerne fondées au siècle passé et qui, aujourd'hui, procurent du travail à un total de 5 000 ouvriers. La fondation par Ludwig et Franz von Moos des fonderies von Moos à Lucerne-Emmenbrücke remonte à 1842. Aujourd'hui, la S.A. des forges et usines de Moos occupe une place importante dans l'industrie sidérurgique suisse. Une part appréciable de ses produits est exportée. Dans la commune de Kriens, dans les faubourgs de Lucerne, c'est Auguste Bell qui fonda une grande entreprise. L'actuelle S.A. des Ateliers de construction de Th. Bell & C^{ie} s'occupe avant tout de construction en acier, de la fabrication d'appareils, de récipients, d'installations de transports, de funiculaires et de turbines. Elle exporte également des téléphériques à nacelles, des machines spéciales pour l'industrie du papier et du carton, ainsi que d'autres articles de qualité. La troisième des anciennes entreprises de la branche des machines, la Fabrique d'ascenseurs et de moteurs électriques Schindler & C^{ie} S.A., à Ebikon, est typiquement vouée à l'exportation. Depuis des décennies, on utilise en Suisse et à l'étranger ces installations de confiance que sont les ascenseurs Schindler ; plusieurs succursales de fabrication en Europe et outre-mer leur assurent des débouchés et contribuent à répandre le nom de la fabrique dans le monde entier. Dans le même ordre d'idées, il convient également de mentionner la Brasserie lucernoise Zum Eichhof S.A., à Lucerne. Cette entreprise à grand capital, fondée en 1888, est la quatrième en importance des brasseries suisses et elle joue un rôle très important dans l'économie de la Suisse centrale.

L'industrie dans le canton d'Uri

Dans le canton d'Uri, deux grandes entreprises ont influencé le développement industriel dans une mesure décisive, ce sont la Fabrique fédérale de munitions et la maison Dätwiler S.A., manufacture de fils, de câbles et de caoutchouc, à Altdorf. Le développement de cette dernière est dû à une puissante personnalité, celle d'Adolf Dätwiler, décédé depuis peu, qui reprit en 1915 la direction de l'affaire ; celle-ci occupait alors 45 personnes et se trouvait en difficultés. Au cours d'une infatigable activité de quarante années, Dätwiler développa l'entreprise. Elle dispose aujourd'hui d'installations de production et de recherche très modernes. Dans ce cas aussi, malgré une situation défavorable au sein des montagnes et à l'écart des grands centres

de consommation, il a été possible à l'initiative privée de faire vivre une industrie dynamique ; en effet, cette fabrique occupe aujourd'hui plus de mille personnes et elle est devenue, pour le canton d'Uri, un facteur économique dont il ne saurait plus se passer. Il est caractéristique qu'aucune industrie d'importance n'ait pu se développer dans le canton d'Uri, à part ces deux grandes entreprises d'Altdorf. Mentionnons néanmoins encore la fabrique, à Fluelen, d'articles en résine synthétique Gamma Fils et celle de produits en béton armé.

L'industrie dans le canton de Schwytz

Le centre de gravité industriel du canton de Schwytz se trouve dans la région riveraine du lac de Zurich. Là s'est développée une industrie du coton et de la broderie, plutôt orientée vers Zurich. Sans prétention d'être complets, citons : filature de schappe à Gersau, retorderie à Buttikon, Ruoss-Kistler, retorderie et fabrique de kapok et d'ouate à Buttikon, tissages de soieries à Oberarth, filature et tissage de coton à Siebnen, à Wollerau et à Lachen. A Einsiedeln, les éditions Benzinger & C^{ie} S.A. sont devenues une entreprise d'arts graphiques d'importance internationale; deuxième maison d'éditions catholiques de Suisse, en importance, elle occupe environ deux cents personnes; à Immensee, une des plus grandes fabriques de calendriers est aussi une entreprise en plein développement. A Küssnacht-Righi, une verrerie occupe plus de 600 personnes. Dans cette même commune schwytzoise, vivante, sont installées une fabrique suisse de fromages à pâte molle et une fabrique de sacs de dames. Les entreprises les plus importantes de l'industrie métallurgique sont une fabrique de coutellerie, à Ibach-Schwytz, une maison active qui exporte une bonne partie de ses produits spéciaux de haute qualité, et une fabrique de machines à Arth. Enfin, le canton de Schwytz dispose d'une entreprise de la branche des plastiques, à Seewen, et d'une fabrique de lampes à incandescence, à Goldau.

L'industrie dans le canton d'Unterwald

Il est intéressant de relever que, des deux demicantons d'Unterwald, celui d'Unterwald-le-Bas, avec une superficie de 274,8 km² et une population de 20.800 habitants, est plus industrialisé que celui d'Unterwald-le-Haut, dont la superficie est pourtant de 492,9 km² et la population de 23 000 habitants et qui, de plus, est relié au réseau des Chemins de fer fédéraux suisses et à la ligne du Brunig. Dans ce canton, c'est la fabrique d'avions « Pilatus » S.A., à Stans, qui joue un rôle important, côté de la verrerie, de la fabrique de chaînes articulées et de la fabrique de carton à Hergiswil. Parmi les entreprises fortement exportatrices, on compte la fabrique de soie à coudre à Buochs, la fabrique de produits pharmaceutiques à Beckenried. A Unterwald-le-Haut, les richesses forestières constituent depuis longtemps la base d'existence de plusieurs industries du travail du bois comme les parqueteries d'Alpnach, de Giswil et de Kägiswil. Parmi les créations de date plus récente, on compte la fabrique de graisses comestibles et de margarines, à Giswil, à Sarnen et à Sachseln.

L'industrie dans le canton de Lucerne

Comme nous l'apprend la statistique, c'est le canton de Lucerne qui joue le rôle principal dans l'éco-

nomie de la Suisse centrale; il occupe presque les deux tiers des 34 000 ouvriers de fabrique de cette région. A côté des trois grandes entreprises mentionnées au début de cet article, il faut parler de l'exploitation qui occupe la main-d'œuvre la plus nombreuse en Suisse centrale, la Société de Viscose suisse à Emmenbrücke. Cette entreprise exporte dans de nombreux pays de tous les continents la plus grande partie de sa production en filés de rayonne de viscose, en fibrane brute et en produits à base de nylon, etc. La S.A. des Filatures de schappe, dont la fabrique est à Kriens, est une importante entreprise de la branche textile, travaillant également pour l'exportation. Celui qui parle de Lucerne comme d'une cité exclusivement touristique oublie complètement qu'il y a encore dans cette ville plus d'une douzaine de maisons industrielles dont chacune occupe 200 à 1 000 ouvriers. Une énumération exhaustive de toutes les entreprises qui exportent ou qui revêtent quelque importance dépasserait le cadre de cet article. Nous nous bornerons à mentionner la fabrique de tuyaux métalliques flexibles, la maison Pots d'échappement et radiateurs, la maison Tuch S.A., la Brasserie lucernoise, la fabrique d'articles électrotechniques, constructions métalliques, tuyaux métalliques flexibles, compteurs à gaz et à eau, appareils électromédicaux et à rayons X, chauffage, ventilation et construction d'appareils, machines à coudre Helvétia, constructions de frigorifiques, grandes imprimeries et fabrique de conserves de viande, ainsi que la fabrique de fromages en boîtes qui pratique l'exportation sur une large échelle.

Dans la campagne lucernoise, c'est la commune industrielle d'Emmen qui est, de loin, la principale. A part les fonderies von Moos et la Viscose S.A., les maisons suivantes ont donné à cette commune suburbaine de Lucerne un caractère industriel très marqué : fabrique d'articles et d'appareils électrotechniques, fonderie, fabrique de couverts de table, fabrique de gicleurs et de buses, fabrique d'appareils électriques. Le nombre des salariés occupés par ces entreprises et les Ateliers fédéraux d'aviation et le parc motorisé de l'armée, tous situés dans la commune d'Emmen, est égal à celui du canton de Schwytz tout entier.

Au siècle dernier déjà, quelques industries se sont développées en dehors du rayon de Lucerne et plusieurs d'entre elles sont devenues des entreprises importantes : machines pour la construction, engins de levage et chaînes à neige, qui sont exportés dans plusieurs pays ; exportatrice également, l'industrie chimique à Wolhusen et la fabrique de machines à Wikon. Il y a quelque 90 ans, a été fondée à Perlen, sur la Reuss, une des grandes fabriques suisses de papier, qui dispose aujourd'hui d'installations modernes de fabrication et occupe une main-d'œuvre de 700 personnes. A Hochdorf, la principale localité du Seetal lucernois, la Compagnie laitière suisse S.A. fabrique des produits alimentaires à base de lait et de graisse et un aliment concentré. Elle exporte une partie de ses spécialités lactées. Hochdorf abrite encore une fabrique de vêtements, une fabrique de machines, une brasserie et une savonnerie, alors qu'on trouve à Baldegg une fabrique de pierres artificielles. A Pfeffikon, à la frontière du canton d'Argovie, une fabrique de cigares a pris un grand développement, tandis qu'une fabrique de brosses joue un rôle important à Triengen. A Sursee, la branche textile se développe continuellement ; dans la même localité, une ancienne fabrique de fourneaux est devenue une fabrique d'appareils modernes de chauffage et de cuisson. Nommons encore,

enfin, quelques entreprises qui ont pu augmenter leur production au cours des dernières années et qui représentent un facteur économique essentiel pour les communes où elles sont domiciliées : une fabrique de machines, à Willisau, fondée en 1888, spécialisée dans la production de presses mécaniques à excentrique, appareils d'avancement automatique pour presses mécaniques, machines pour l'agriculture, etc., la Fabrique de Bouteilles S.A. à Wauwil avec une main-d'œuvre de près de 500 personnes, retorderie à Dagmersellen, filatures de coton à Reiden, Ateliers de constructions mécaniques à Reiden, fabrique de machines dans la même localité, fabrique d'appareils électriques à Ballwil, fabriques de limes à Root, fabrique de lampes à incandescence à Kriens, fabrique d'articles en papier à Wolhusen, fabrique d'outils à bois à Kriens, fabrique de produits chimico-techniques à Sempach, fabrique de biscottes et de biscuits à Malter, fabrique de pâtes alimentaires à Wolhusen, fabrique de matelas et de couvre-pieds à Büron, fabrique de machines à laver dans la même localité et, à Nottwil, fabricants de gongs et de cymbales.

Pour terminer, nous voulons relever le fait qu'en Suisse centrale également l'industrialisation s'accroît. Grâce à la conjoncture favorable pendant des années, l'industrie s'est aussi développée sur le sol quelque peu aride des cantons primitifs. C'est le résultat d'une évolution normale, qui n'a pas été influencée artificiellement. On entend parfois dire, ici ou là, que l'industrialisation de ces régions devrait être accélérée et amplifiée au moyen d'une aide officielle ; au vu du développement qui se dessine, cette affirmation nous paraît déplacée. L'ampleur et le rythme de l'industrialisation doivent être déterminés par les circonstances économiques, c'est seulement dans ces conditions que l'industrie pourra rendre les services qui constituent sa justification, c'est-à-dire améliorer le bien-être de la population.

(D'après **Kaspar Meier**, directeur de la Chambre de commerce de la Suisse centrale. Tiré de la « Suisse économique et commerciale », N° 3, 1961.)

L'économie suisse en l'an 1960

Le commerce extérieur

Le commerce extérieur de la Suisse a atteint, en 1960, des chiffres record. Les importations se sont élevées à 9648 millions de francs, accusant une augmentation de 17 % par rapport à 1959 ; quant aux exportations, elles ont atteint 8131 millions de francs, soit 12 % de plus que le chiffre de l'année précédente. Les prix à l'importation et à l'exportation n'ayant été que peu modifiés, l'augmentation de ces chiffres correspond à celle d'une évolution réelle du volume des marchandises achetées et vendues par la Suisse à l'étranger.

L'augmentation des importations ayant été sensiblement plus élevée que celle des exportations, le déficit traditionnel de sa balance commerciale a augmenté de 53 % par rapport à 1959 ; il a ainsi atteint 1517 millions de francs. Il convient de rappeler à ce propos que la différence entre les importations et les exportations suisses est en général largement comblée par la plus-value de ses exportations invisibles, comprenant notamment le tourisme¹, le revenu des capitaux et celui des assurances, ainsi que les opérations de commerce en transit et le transport de marchandises.

Tous les secteurs de l'industrie — quoique à des degrés différents — ont bénéficié de l'augmentation des exportations. En ce qui concerne la répartition par régions de l'ensemble du commerce extérieur suisse, on constate une augmentation de la part des pays d'Europe occidentale.

Les échanges avec la CEE et l'AELE

En 1959, les importations suisses de la Communauté économique européenne² avaient atteint 4979 millions de francs ; en 1960, elles se sont élevées à 5890 millions, ce qui représente une augmentation de 18 %. Les exportations suisses vers les pays membres de cette organisation ont passé, d'une année à l'autre, de 2902 millions de francs à 3328 millions ; elles ont donc augmenté de 15 %.

Les importations de la Suisse en provenance des pays de l'Association européenne de libre-échange³ ont passé de 1053 millions de francs à 1100 millions, ce

qui représente une augmentation de 5 %. Ses exportations vers ces pays étaient, en 1959, de l'ordre de 1115 millions de francs ; elles ont atteint, en 1960, 1296 millions, de sorte qu'elles se sont accrues de 16 %.

Ces chiffres permettent pour le moins de penser que l'influence des modifications structurelles entraînées par la création de la CEE et de l'AELE a joué, selon toute apparence, un rôle moins déterminant que celle de la haute conjoncture.

Le marché de l'argent et des capitaux

Une grande liquidité a caractérisé le marché suisse de l'argent tout au long de l'année passée. L'accroissement de la circulation monétaire — qui a été constatée ces dernières années — s'est confirmée en 1960. Les réserves d'or augmentent parallèlement à la valeur en billets de banque en circulation ; en 1960, la couverture en or de ces billets était en moyenne de 134,9 %.

La situation internationale a entraîné un afflux considérable de fonds étrangers en Suisse. Ce phénomène, conjointement avec la haute conjoncture a fait subir des hausses appréciables aux cours de la plupart des actions et, passagèrement, aussi à celui de l'or. En revanche, le taux d'intérêt est resté très stable et la solidité du franc suisse s'est confirmée.

Conclusions

La grande prospérité qui a marqué l'année écoulée semble se prolonger en 1961. En effet, l'industrie suisse est au bénéfice d'un volume considérable de commandes. Il semble pourtant que la « surchauffe » tende à disparaître ; un certain tassement est possible, soit en raison de la pénurie croissante de la main-d'œuvre, soit parce que l'évolution de la situation économique de la Suisse pourrait subir les effets de la récession américaine.

L'évolution future, surtout du point de vue de l'intégration européenne, est marquée d'un grand point d'interrogation. La Suisse continue à vouer tous ses efforts pour que, au lieu d'une séparation de l'Europe en deux groupes économiques, un pont soit jeté entre l'Associa-

tion européenne de libre-échange et la Communauté économique européenne. Ce rapprochement est la condition sine qua non d'un développement harmonieux des échanges commerciaux.

¹ Les séjours d'étrangers en Suisse ont rapporté à ce pays 1420 millions de francs en 1959, sans compter les dépenses incontrôlables des hôtes. D'après les premières estimations, ce chiffre serait sensiblement dépassé pour 1960.

² La CEE groupe l'Allemagne occidentale, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. A fin 1960, ces pays avaient réduit leurs droits de douane réciproques de 20 %. Une nouvelle réduction de 10 % est intervenue au début de cette année.

³ L'AELE englobe l'Autriche, le Danemark, la Grande-Bretagne, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Entrée en vigueur le 1er juillet 1960, elle a entraîné une réduction des droits de douane entre ses membres de 20 %, sauf pour les produits agricoles.

Pour enseigner l'orthographe La dictée raisonnée

Présenter quelques exemples de grammaire, les analyser avec la collaboration des élèves, en tirer une ou plusieurs règles à mémoriser, voilà qui n'offre ni difficulté ni très grande originalité pédagogique. Proposer ensuite trois ou quatre exercices d'application, oraux et écrits, dans lesquels des italiques attirent l'attention sur les mots dont il faut résoudre l'orthographe et croire, après une si brève introduction, que la notion nouvelle *doit être acquise*, c'est décidément faire preuve d'inexpérience ou d'une inconscience qui ne donnera pas le droit de se plaindre de la prétendue distraction des élèves fautifs ; en l'occurrence, ce n'est pas eux qui encourent le reproche de superficialité. Qu'ils sachent une règle et la comprennent ne signifie pas qu'ils ont acquis le réflexe de son application. On commet alors l'erreur de confondre la *compréhension* d'une notion et sa *possession*. Expliquer à quelqu'un comment on conduit une automobile, lui faire réciter des règles de conduite et lui demander d'en exécuter au commandement les diverses opérations, ce n'est pas encore en faire un chauffeur auquel vous confierez votre vie. *Savoir est une chose* — les mots font si facilement illusion ! — et *pouvoir* en est une autre qui ne s'acquiert que par un entraînement dirigé. A l'enseignement par la leçon d'introduction, il faut ajouter l'apprentissage en collaboration avec le maître jusqu'à l'acquisition complète, assurée, prouvée par les trois quarts de la classe.

En orthographe grammaticale, cet apprentissage se fait par le moyen de la *dictée raisonnée*, courte, fréquente, faite de *phrases détachées*, révélatrice des erreurs de raisonnement que commet l'enfant et des difficultés qu'il éprouve à sentir la nécessité des accords grammaticaux. Chaque dictée met l'accent sur une notion, présentée d'abord dans sa forme élémentaire ; le maître dicte une phrase, attend que chaque élève ait résolu par écrit le problème grammatical qui lui est proposé, puis demande à quelques-uns de justifier la forme orthographique qu'ils ont adoptée ; cette justification exigée, répétée, devenue habituelle supplantera la détestable manie d'écoliers mal entraînés qui écrivent au hasard, « parce qu'ils ont cru que... ». Ceux qui ont commis une erreur lèvent la main ; s'ils sont nombreux, il faut continuer la dictée de cas élémentaires jusqu'à disparition presque complète des fautes.

Alors on passera à des phrases où l'application de la règle sera accompagnée d'un autre cas, étudié précédemment, qui nécessitera un double effort d'attention. Puis les difficultés d'analyse iront croissant dans les phrases successives. A raison de 4 dictées raisonnées semblables par semaine, d'une durée totale de 15 à 20 minutes chacune, on réussit à rendre la majorité d'une classe, même médiocre, maîtresse d'une notion nouvelle en 2 ou 3 semaines. On aura aussi « déblayé le terrain », la faute ne reparaitra presque plus quand

on aura pris la peine de pratiquer un tel apprentissage, pour lequel nous donnons ci-après une marche à suivre. Soit par exemple à entraîner à l'acquisition de *l'orthographe du mot « leur »*.

Exercices écrits d'application proposés sur fiches ou par le manuel.

a) Mettez au pluriel les mots entre parenthèses et modifiez les autres termes de la phrase :

1. Comme (mon frère) est à la campagne, je lui écris une lettre. 2. (Le paon) effrayait la basse-cour de son cri déplaisant. 3. (La mère) berce son enfant en lui chantant une chanson. 4. Si tu as emprunté ces livres à (ton camarade), rends-les lui sans tarder. 5. A (cet agriculteur) je lui ai dit les avantages de son métier. 6. (L'enfant) a eu ses premières dents ; sa maman lui a montré sa joie. 7. (La chauve-souris) effleurait les maisons de son vol saccadé.

b) Remplacez les points par leurs, leur ou les leurs :

1. L'orage menace, les enfants prendront . . . imperméable. 2. Dites-. . . que nous attendons . . . visite. 3. Ces signes . . . leur indiquent . . . chemin. 4. Donne-. . . les jouets que . . . marraine . . . a acheté. 5. Nos chats et ceux de nos voisins se battent souvent ; les nôtres sont plus agressifs que . . . 6. Quand nos vacances seront finies, les . . . commenceront. 7. Ils . . . raconteront leurs aventures de voyage.

Pendant la correction de ces phrases, le maître prend note de celles qui ont entraîné le plus grand nombre de fautes ; il les reprendra toutes dans les dictées raisonnées dont nous proposons ci-dessous quelques phrases :

Cas élémentaires. — 1. Quand les grands-parents recevaient *leurs* petits-enfants, ils *leur* donnaient des pêches de *leur* jardin. 2. Vos travaux écrits paraissent moins soignés que les *leurs* ; efforcez-vous donc d'imiter *leur* application. 3. Demandez-*leur* de vous montrer *leurs* exercices. 4. La servante poursuivait les volailles pour *leur* couper le cou. 5. *Leur* avez-vous signalé *leurs* erreurs. 6. L'église, l'école, la place du village, la fontaine, tout *leur* fait revivre *leur* enfance. 7. *Leur* engagement terminé, ces ouvriers italiens recevront *leurs* salaires qui *leur* permettront de nourrir *leur* famille cet hiver.

Cas plus difficiles. — Vous avez vos livres, vos camarades ont-ils les leurs ? — Leur aviez-vous dit de les prendre ? — Nos rosiers montrent déjà leurs fleurs, les leurs sont encore en boutons. — Ces enfants ont des livres neufs, quand les leur avez-vous donnés ? — Les leur laisserez-vous plus d'un mois ou les leur reprendrez-vous au bout d'une semaine. — Ces bêtes sont affamées, apportez-leur à manger ! — Nous rentrons nos vaches tous les soirs, les leurs passent la nuit dehors. — Les fleurs que nous leur avons achetées, nous les leur avons offertes hier soir. Cz.

L'ECOLE et les arts plastiques

(A propos de l'activité de la Commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques)

La commission consultative précitée, adjointe au délégué aux possibilités de travail, existe depuis 1947 ; son activité a été commentée à plusieurs reprises dans la « Schweizerische Lehrerzeitung » (cf. notamment le cahier No 17, 1956). Elle se compose comme il suit pour la période administrative 1961 à 1964, selon une décision du Département fédéral de l'économie publique :

Président :

M. A. Schoop, professeur, Hofwiesenstrasse 10, Frauenfeld.

Membres :

M. Ch. Aeschmann, président et directeur de l'« ATEL », Bahnhofquai 12, Olten ;

M. P. Bouffard, conseiller administratif, Hôtel municipal, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève ;

Mlle J. Bueche, architecte diplômée de l'EPF, Grand-Rue 36, Delémont ;

M. G. Fischer, président de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, Bachstrasse 140, Aarau ;

M. A. Grossenbacher, relieur, papeterie et encadrements, « ARTA », Vereinigung der Kunstfreunde Zurich, Predigerstrasse 19, Zurich ;

Mme D. Herzog-Christ, historienne de l'art, rédaction « Der Schweizerische Beobachter », Lautengartenstrasse 23, Bâle ;

M. T. Schmid, architecte diplômé FAS/SIA, Hirschengraben 22, Zurich ;

M. A. C. Schuler, administrateur-délégué de la « Générale de Berne », Sulgeneckstrasse 19, Berne ;

ainsi que :

M. le directeur F. Hummler, délégué aux possibilités de travail, Effingerstrasse 55, Berne 3 ;

M. E. Vodoz, secrétaire du Département fédéral de l'intérieur, Berne.

Deux anciens membres très méritants, soit Mmes Violette Diserens, Echandens près Lausanne, et Marguerite Frey-Surbek, Berne, qui ont dû se démettre de leurs fonctions en raison de la limite d'âge, ont été remplacées par Mlle Jeanne Bueche, architecte à Delémont, et M. Théo Schmid, architecte à Zurich.

Etant donné que la commission se préoccupe également de la décoration artistique de bâtiments scolaires, elle compte sur l'appui du corps enseignant de notre pays ; c'est à son intention qu'est publié ici le présent article donnant quelques renseignements sur les efforts de la commission tendant à propager la « production » artistique digne de ce nom. A l'origine, son institution avait été dictée par la crainte qu'une dépression économique consécutive à la seconde guerre mondiale ne frappe durement les peintres et sculpteurs suisses indépendants. Cette hypothèse ne s'étant heureusement pas réalisée, la commission s'est assignée une tâche tout aussi intéressante. Le petit groupe de travail, qui se

réunit deux à quatre fois par an, étudie les moyens d'assurer aux artistes suisses une situation et un rayonnement appropriés à leur talent. Cette tâche ne relève cependant pas de la politique sociale ; il ne s'agit pas de venir en aide à une profession menacée dans son épanouissement, mais, au contraire, de créer des liens plus étroits entre les arts plastiques et la vie de tous les jours. En une période de prospérité sans précédent, il importe de rappeler aux milieux les plus privilégiés les devoirs qu'une communauté démocratique devrait remplir sur le plan communal. La vie artistique n'a en effet pas marqué en Suisse un essor comparable à celui de l'activité économique. Aussi la commission ne cesse-t-elle d'en appeler aux autorités, aux associations et aux particuliers pour les amener à ce que le bien-être dont nous jouissons depuis longtemps ne se traduise pas seulement par une intensification du volume des constructions, la recherche d'un confort toujours plus poussé, mais aussi par la volonté de rehausser le niveau culturel. Durant la période administrative qui s'est achevée à la fin de l'an passé, la commission s'est notamment employée à resserrer les liens entre les artistes et l'économie nationale. Il est réjouissant que maintes de ses initiatives se soient réalisées au cours de ces dernières années : depuis quelque temps, les voyageurs de nos trains express ne trouvent plus seulement dans leur compartiment des photographies jaunies représentant un paysage quelconque ; leur regard est attiré aussi par de belles gravures qui sont l'œuvre de bons artistes de chez nous. Même les propriétaires de restaurant commencent à rendre leurs locaux plus attrayants par une ornementation artistique adéquate. D'autres projets sont à l'étude, ainsi par exemple la réglementation légale de la mesure tendant à ce que un à deux pour cent des crédits de construction soient affectés à la décoration artistique de bâtiments publics, la construction d'immeubles pourvus d'ateliers pour les artistes, etc. Par ailleurs, la commission, en collaboration avec les organes compétents, veille à ce que les arts plastiques soient dignement représentés à l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne.

De tout temps, la commission s'est vivement intéressée à l'ornementation artistique des bâtiments scolaires. Bien que des progrès aient été enregistrés dans ce domaine, les faits démontrent que l'on pourrait faire davantage. Des fautes impardonnables se commettent parfois : il arrive que l'autorité compétente pense trop tard à faire appel au concours d'un artiste, de telle sorte que seule la cage d'escalier, où personne ne s'arrête, se trouve gratifiée d'une œuvre d'art. Il est fréquent aussi que l'embellissement artistique d'une école soit purement et simplement laissé de côté par suite du dépassement du crédit de construction. Dans une petite commune — le fait s'est produit — les instituteurs n'ont rien trouvé de mieux que d'utiliser le crédit que l'autorité avait mis à leur disposition à des fins artistiques pour l'achat de leurs propres « œuvres » (charité bien ordonnée...). Il n'en demeure pas moins que, dans l'ensemble, on note un revirement, même dans les communes rurales. On le doit pour une large part au corps enseignant que les choses de l'art laissent de moins en moins indifférent. Les quelques cas d'incompréhension manifeste ne pèsent plus guère

dans la balance. Un instituteur est-il habilité à imposer ses vues, en matière de décoration artistique, à la commission chargée de la construction d'une école? C'est là une question de tact. D'une manière générale, on fait de bonnes expériences lorsque l'organe compétent ou une commission artistique spécialement instituée à cet effet est responsable de la note artistique à conférer au bâtiment et à la cour, quitte à ce que chaque instituteur ait voix au chapitre en ce qui concerne l'ornementation de sa classe. Peu importe que le financement intervienne dans les limites du crédit de construction — ainsi que le préconise notre commission — ou qu'il soit assuré par une collecte de fonds parmi les anciens élèves, pourvu que le problème que nous venons d'esquisser soit moins négligé que par le passé. Certaines autorités scolaires vont même jusqu'à communiquer, lors de l'adjudication des travaux, aux entreprises participantes que un ou deux pour-cent des montants facturés seront déduits, à titre d'escompte, pour être versés au fonds destiné au financement de la décoration artistique.

De nombreuses communes sont privées d'hommes ayant un contact suffisant avec l'art contemporain. Elles recourent souvent, pour la décoration artistique de nouveaux bâtiments d'école, aux peintres et sculpteurs domiciliés dans les environs ou qui parviennent à s'imposer. Ce procédé peut être concluant, mais, le plus souvent, la qualité du travail fourni laisse à désirer. En période de prospérité, le culte des beaux-arts

implique au premier chef celui de la qualité; si la Suisse compte aujourd'hui trois fois plus d'artistes qu'il y a un demi-siècle, il est permis de juger leur travail selon des critères plus rigoureux. Une commission artistique doit avoir le courage d'écarter des œuvres qui ne répondent pas à de hautes exigences artistiques, tant il est vrai qu'il faut habituer la jeunesse à la plus grande perfection.

C'est précisément pour mieux assurer le contact indispensable qui doit s'établir entre les artistes et ceux qui désirent leur passer une commande — il s'agit en l'occurrence des communes scolaires — que la Commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques a institué un service consultatif gratuit*. Il se présente sous la forme d'un réseau de connaisseurs des beaux-arts qui sont disposés à servir de conseillers désintéressés, de telle façon que les sommes consacrées à la décoration artistique soient judicieusement utilisées. Rien n'empêche le corps enseignant de suivre avec sympathie l'activité de la commission et de ses « personnes de confiance », telle que nous venons de l'esquisser, puisque leurs efforts conjoints visent exclusivement à stimuler la culture artistique dans notre pays, entreprise qui s'accomplit aussi dans l'intérêt le mieux compris de nos écoles.

Berne, le 25 mai 1961.

* Pour tous renseignements à ce sujet, on est prié de s'adresser au bureau du délégué aux possibilités de travail, Effingerstrasse 55, Berne 3.

BIBLIOGRAPHIE

Pour comprendre l'atome : un remarquable petit bouquin

L'Atome, Source d'Energie, par Jacqueline Juillard, ingénieur EPUL, membre du comité de l'Association suisse pour l'énergie atomique. Un volume de 96 pages, 103 photographies, croquis, schémas et tableaux. No 37 de la collection des Petits Atlas Payot, Lausanne, 1961.

La presse, la radio, la télévision signalent constamment des nouveautés dans le monde de l'atome. L'homme de la rue est mis en présence de notions scientifiques et techniques dont il ne saisit pas toujours bien le sens. Aussi recommandons-nous chaudement ce nouveau Petit Atlas conçu et rédigé dans le souci constant de rester accessible au lecteur sans préparation scientifique particulière.

L'un des mérites de l'« Atome, Source d'Energie » est précisément de présenter les notions essentielles avec clarté et de les relier entre elles selon un plan qui allie l'efficacité didactique et la rigueur scientifique. Il résume successivement nos connaissances actuelles sur la constitution de la matière, sur les forces qui président à ses transformations, sur l'équivalence de la matière et de l'énergie. Cet aperçu théorique précède la description des techniques employées aujourd'hui pour domestiquer l'énergie atomique, des principaux types de réacteurs et d'accélérateurs, des diverses utilisations des radioisotopes, enfin de la protection contre les radiations. Les recherches en cours, notamment dans le domaine de la fusion thermonucléaire, ne sont pas oubliées. 53 croquis, schémas et tableaux éclairent les explications du texte, tandis que 50 photographies choisies entre des milliers font pénétrer le lecteur au cœur des installations nucléaires du monde entier.

L'auteur, Mme Jacqueline Juillard, est membre du comité de l'Association suisse pour l'énergie atomique

et se passionne pour la vulgarisation scientifique; elle dispose sur le sujet d'une information complète et particulièrement à jour.

Gageons que ce petit livre, qui est une réussite dans ce genre combien difficile, sera apprécié d'un très large public curieux des découvertes techniques et scientifiques de notre temps.

La découverte sous-marine

de l'homme-poisson au bathyscaphe

par le commandant Georges Houot

1 vol. (14 × 20), Collection « La joie de connaître », illustré de 44 photographies et dessins, présenté sous une jaquette en deux couleurs reproduisant une photographie. Broché 5,40 NF. Cartonné 7 NF.

Sait-on qu'Alexandre le Grand fut le premier à utiliser un appareil pour descendre au fond de la mer? Qu'au XVe siècle commença la fouille des épaves? Qu'au XVIIIe siècle un « sous-marin de poche » mû par des pédales se glissa sous des navires anglais pour les couler? Mais nul n'ignore qu'il y a trente ans seulement on inventa un appareil de plongée pour évoluer à quelques mètres de la surface.

Le livre de Georges Houot raconte la joie de l'homme-poisson ainsi que la prodigieuse aventure de ce bathyscaphe dont il fut l'un des artisans. Avec lui, vous vous passionnerez pour la mise au point de l'engin, vous participerez à ces plongées au-delà de 4000 mètres, vous verrez évoluer devant les projecteurs une faune étrange.

Georges Houot est le héros d'un des plus sensationnels exploits de notre temps: il a voulu modestement le placer dans la suite logique des recherches qui l'ont permis. Cela nous vaut une histoire de la découverte sous-marine...

Tout pour les sports
Tout pour le camping
Tentes André Gamet

Calame Sports

Rue Neuve 3, La Chaux-de-Fonds Tél. (039) 2 92 42

banque cantonale vaudoise

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 agences et bureaux

LA POUPONNIÈRE LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48
Téléphone 22 48 58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille expérimentées.

Institution reconnue par l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle et infantile.

Age d'admission : 19 ans. — Travail assuré par l'Ecole

RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS A DISPOSITION

Essayez
la nouvelle
SMITH-CORONA
Galaxie



Echange
Location
Occasions

Location déduite en cas d'achat

Place St-François
Tél. (021) 23 54 31

M. Guiraud
Machines à écrire
LAUSANNE

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage Lausanne

L'heure de plaisir...
La journée de soleil...
Des vacances profitables...

Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

AGENCE DE VOYAGES



La Chaux-de-Fonds
Av. Ld-Robert 62

Neuchâtel
Fbg Hôpital 5

Vacances

Séjours et voyages à forfait - Billets de chemin de fer,
d'avion et de bateau pour toutes destinations et par
toutes compagnies. Programmes et devis à disposi-
tion. Tous renseignements.

Un but pour votre course d'école :

St-Cergue - La Dôle

1043 m.

1680 m.

par le chemin de fer NYON - ST-CERGUE - MOREZ
Nyon, tél. 9 53 37

Télesiège de la Barillette

permettant de visiter les installations de l'émetteur de télévision. (Demande à Direction TT, Genève)

